**PROCÈS-VERBAL**

**DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 AVRIL 2018 À 19H30**

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme Mélanie Valois
Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

50-04-2018 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

51-04-2018 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 5 mars 2018

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, en apportant toutefois la modification suivante :

- P. 303, Résolution #36-02-2018, doit se lire comme suit :

*36-03-2018 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018*

*Il est proposé par Daniel Roy*
*Secondé par Lynda Cusson*
*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018, apportant toutefois la modification suivante :*

- *P.293, Résolution #22-02-2018 : (…) 15 janvier 2018 (…)*

Adoptée

52-04-2018 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

| | |
|---|---|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 35 154.97$ |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE | 29 861.06$ |
| VOIRIE MUNICIPALE | 21 826.50$ |
| HYGIÈNE DU MILIEU | 13 423.56$ |
| SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie) | 380.57$ |
| URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE | 0.00$ |
| LOISIRS ET CULTURE | 17 674.05$ |
| FRAIS DE FINANCEMENT | 3 348.50$ |
| IMMOBILISATIONS | 0.00$ |
| TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2018: | 121 669.21$ |

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois d'avril 2018 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

53-04-2018 Rapport de l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale fait un rapport des travaux à venir :

- Cimon Bouchard Inc. : renouvellement du contrat d'entretien des installations de climatisation et chauffage au montant de 729.68$ plus taxes;
- Nettoyage et balayage des rues : la directive est donnée afin que les travaux de nettoyage et de balayage des rues se limitent aux emprises appartenant à la municipalité. Tout ce qui est sur du terrain privé devra être assumé par les propriétaires concernés. Les employés de voirie ne feront aucune intervention sur les terrains privés des citoyens.
- Balayage des rues : les opérations de balayage des rues auront lieu dès que la température le permettra, avec la compagnie Les Entreprises Breton Inc. de Sherbrooke.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'exécution des travaux ci-haut mentionné.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

54-04-2018 Dossier du 141, rue Sainte-Marguerite : demande de rencontre avec le propriétaire

CONSIDÉRANT QUE les élus prennent connaissance d'une analyse réalisée en regard avec l'usage qui a lieu dans un bâtiment accessoire au 141, rue Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rencontrer le propriétaire pour valider ses intentions quant à cet usage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire et l'inspecteur en bâtiment afin de tenir une rencontre avec le propriétaire de l'immeuble situé au 141, rue Sainte-Marguerite, afin de valider l'usage qui est fait officiellement et de voir à présenter les intentions du propriétaire au conseil et confirmer les démarches à entreprendre pour assurer la conformité des activités.

Adoptée

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de mars 2018

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en mars 2018, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune présence enregistrée dans l'assistance.

Règlement #01-2018 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité du Village de Roxton Falls : assermentation des élus suivant l'entrée en vigueur du règlement
La directrice générale procède à l'assermentation de M. Michel Massé.

55-04-2018 Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers au 31 décembre 2017

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant le dépôt du rapport financier 2017 a été publié le 28 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du vérificateur et les états financiers de l'année 2017 préparés par la firme FBL sont déposés, affichant un surplus d'exercice de 203 527$ et un surplus accumulé non affecté de 130 724$;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Marcel Bonneau
Il est secondé par Daniel Roy
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers déposés par la firme FBL pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Adoptée

MMQ : ajout d'une protection gratuite pour les municipalités dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire
La directrice générale informe les élus d'une nouvelle protection en regard avec l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.

Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls : dépôt du rapport financier 2017

La directrice générale procède au dépôt du rapport financier 2017 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls, affichant un surplus annuel de 3 655$ et un surplus accumulé de 53 244$.

Système de téléavertisseur du service des Premiers répondants : fermeture du réseau Info Page et transfert vers une autre compagnie assurant la couverture pour un système de téléavertisseur
La directrice générale informe les élus que le système présentement utilisé par les premiers répondants devra être remplacé, puisque la compagnie Info Page a été achetée par une autre compagnie qui n'assurera pas la couverture pour les téléavertisseurs dans notre secteur.

56-04-2018 Croix-Rouge Canadienne : facturation et renouvellement de l'entente de services aux sinistrés mai 2018 à avril 2019, au coût de 197.44$

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge Canadienne, au coût de 197.44$, pour la période de mai 2018 à avril 2019.

Adoptée

57-04-2018 Canton de Roxton : suivi concernant le projet d'asphaltage de la rue Ste-Thérèse

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la Municipalité du Canton de Roxton et la Municipalité du Village de Roxton Falls, en regard avec un projet d'asphaltage de la rue Ste-Thérèse;

CONSIDÉRANT la résolution #71-04-2018, adoptée par la Municipalité du Canton de Roxton, faisant état de la non admissibilité du projet d'asphaltage de la rue Ste-Thérèse au programme d'aide financière du MTMDET intitulé PIRRL-Volet accélération des investissements, programme auquel avait été soumis le projet pour 50% des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton propose diverses alternatives visant à exécuter les travaux d'asphaltage de la rue Ste-Thérèse en 2018 ou en 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls souhaite que ces travaux se réalisent en 2018, puisque la rue Ste-Thérèse demeure la seule rue du périmètre urbain à ne pas être asphaltée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord à maintenir son appui financier pour que le projet puisse se réaliser, malgré le fait que cette rue ne soit pas située sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour favoriser la réalisation de ce dossier en 2018, il serait pertinent de mandater le comité de voirie afin de rencontrer la Municipalité du Canton de Roxton à ce sujet et en venir à une entente rapidement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire et le conseiller Michel Massé, assistés de la directrice générale, afin de rencontrer la Municipalité du Canton de Roxton, dans le but d'établir une stratégie visant à réaliser les travaux d'asphaltage de la rue Ste-Thérèse en 2018.
Qu'un appui financier au projet d'asphaltage de la rue Ste-Thérèse, par la Municipalité du Village de Roxton Falls, soit maintenu pour 25% des coûts, jusqu'à un maximum de 25 000$.

Adoptée

58-04-2018 Ouverture et entretien des chemins d'hiver : fin du contrat 2013-2018 conclu avec Alain Boyer Excavation et lancement du prochain appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'ouverture et d'entretien des chemins d'hiver conclu avec Alain Boyer Excavation, pour les saisons de 2013-2018, prendra fin à la fin de la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite retourner en appel d'offres à nouveau pour 5 saisons, soit 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, selon les mêmes exigences;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à lancer le processus d'appel d'offres public, pour le contrat visant l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver des rues de la Municipalité du Village de Roxton Falls pour 5 saisons, soit 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, selon les mêmes exigences.
Que le processus soit lancé dans le but de présenter les soumissions à l'attention du conseil pour la séance de conseil du 4 juin 2018.

Adoptée

59-04-2018 <u>Ouverture et entretien d'hiver de la boucle sous gestion MTQ : fin du contrat 2017-2018 avec DPS Transport et lancement du prochain appel d'offres sur invitation</u>

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'ouverture et d'entretien des chemins d'hiver conclu avec DPS Transport, pour la saison de 2017-2018, prendra fin à la fin de la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite demander des soumissions pour la saison 2018-2019, selon les mêmes exigences;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à lancer le processus d'appel d'offres sur invitation, pour le contrat visant l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver de la boucle sous gestion MTQ, pour 1 saison, soit 2018-2019, selon les mêmes exigences.
Que le processus soit lancé dans le but de présenter les soumissions à l'attention du conseil pour la séance de conseil du 4 juin 2018.

Adoptée

60-04-2018 <u>Projet d'asphaltage de la route 139 par le MTQ : rapiéçage des trottoirs du pont</u>

CONSIDÉRANT QUE le MTQ entend réaliser des travaux d'asphaltage de la route 139 en 2018, à partir de la route 241 jusqu'à 328 mètres au nord de la limite de Roxton (Canton);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à certains travaux de rapiéçage de son trottoir, entre la rue Charlebois et la rue de la Rivière, particulièrement sur des sections déjà asphaltées, en attendant que des travaux majeurs soient réalisés sur le pont, de même que sur la route 241;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale afin d'obtenir les autorisations nécessaires, dont la permission de voirie au MTQ, pour le rapiéçage des trottoirs, sur la route 139, entre la rue Charlebois et la rue de la Rivière et sur la route 241. Qu'elle soit également mandatée à obtenir les offres de services nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée

61-04-2018 <u>Projet de l'école Polytechnique de Montréal : demande de participation de la Municipalité, dans le cadre d'un projet portant sur le développement d'un guide de conception pour la mise à niveau des étangs aérés au Québec</u>

CONSIDÉRANT QUE M. Matthias Blanchard, auxiliaire de recherche à l'École Polytechnique de Montréal, s'adresse à la Municipalité afin de participer à leur projet qui porte sur le développement d'un guide de conception pour la mise à niveau des étangs aérés au Québec, à partir de l'analyse des données d'exploitation de plusieurs étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la Municipalité consiste en la fourniture d'information et visite des lieux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à collaborer à la recherche et à fournir les informations demandées.

Adoptée

62-04-2018 Réparation de la clôture au site des étangs et de l'usine : offre de service déposée par Clôture Grantham

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Clôture Grantham, au montant de 8 700$ plus taxes, pour la réfection de la clôture située au site des étangs et de l'usine.

Adoptée

63-04-2018 Entente avec l'ARPE Québec, visant la gestion des appareils électroniques : proposition de la RIAM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls a conclu une entente avec l'ARPE Québec, en 2013, en regard avec la récupération et le recyclage des produits électroniques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait maintenant partie de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, laquelle offre le service de récupération et de recyclage des appareils électroniques mais aussi des appareils électriques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à l'entente conclue avec l'ARPE, en conformité avec l'article 3.16 de l'entente, qui prévoit que les deux parties peuvent mettre fin à l'entente en faisant parvenir à l'autre un avis écrit de soixante (60) jours. Que la directrice générale soit par la présente résolution mandatée à signer toute documentation nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

Dépôt du Bilan annuel 2017 de la RIAM
La directrice générale dépose le bilan annuel des activités 2017 de la RIAM et une copie a été remise à tous les élus.

**Madame Marie-Eve Massé se retire de la table des délibérations après avoir déclaré qu'elle a un intérêt particulier sur la question soumise à cette séance, puisqu'elle est la conjointe de M. Stéphane Rochette, qui est le demandeur de la dérogation mineure et que celui-ci est actionnaire de la compagnie Daniel Rochette Inc. Elle ne participera donc pas aux délibérations et au vote sur cette question. Elle n'a également pas assisté aux délibérations du CCU à ce sujet, pour les mêmes raisons.*

64-04-2018 Demande de dérogation mineure présentée par Stéphane Rochette au nom de Daniel Rochette Inc.

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Rochette présente une demande de dérogation mineure au nom de Daniel Rochette Inc., afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment commercial (épicerie) situé au 229, rue Notre-Dame comme suit :

- Agrandissement de 9,6 m de largeur par 11,3 m de profondeur, en façade de la rue Notre-Dame;
- Agrandissement prévu à une distance moindre (1,72 m) que la marge de recule avant prescrite pour la zone (4,5 m), en décalant de 30 cm par rapport au mur avant existant;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel est déjà dérogatoire quant à la marge de recule avant (1,28 m);

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est également en angle par rapport à la ligne avant et qu'en conservant ce même angle, l'agrandissement s'éloignera graduellement de la ligne avant;

CONSIDÉRANT QUE la façade avant du bâtiment est déjà à une distance dérogatoire et protégée par droits acquis (1,28 m) depuis plusieurs années et qu'outre la dérogation demandée, le projet est conforme aux règlements d'urbanisme et autres loi et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QU'un refus à la demande contraindrait le demandeur à reculer la nouvelle façade de l'agrandissement à la marge de recule prescrite de 4,5 m, alors que la façade actuelle est à 1,28 m de la ligne avant ce qui ne serait pas très intéressant esthétiquement;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un tel agrandissement ne créera aucun préjudice au droit de propriété des voisins et qu'il y a lieu d'encourager le développement local;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a procédé à l'analyse de cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par M. Stéphane Rochette pour l'immeuble appartenant à Daniel Rochette Inc. et situé au 229, rue Notre-Dame, en autorisant l'agrandissement du commerce de 9, 6 m de largeur, sur la rue Notre-Dame, selon une marge de recule avant de 1,72 m, plutôt que 4,5 m, le tout tel que présenté dans la demande soumise en date du 21 février 2018.

Adoptée

**Madame Marie-Eve Massé reprend son siège après l'adoption de cette résolution.*

65-04-2018 <u>Francis Bellerive Investissement Inc. : servitude de passage (accès au quai de livraison) et servitude de maintien en état d'un empiètement mineur (piste cyclable asphaltée)</u>

CONSIDÉRANT QUE Me Jean-Franços Thisdale, notaire, soumet pour approbation du conseil, un projet d'acte de servitude prévoyant une servitude de passage ainsi qu'une servitude de maintien en état d'un empiètement mineur, en regard avec un immeuble connu et désigné comme étant le lot #6 048 445, appartenant à la Municipalité du Village de Roxton Falls, en faveur de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot #6 048 446, appartenant à Francis Bellerive Investissement Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la servitude de passage concerne l'accès au quai de livraison de l'immeuble situé au 18, rue du Marché et que la servitude de maintien en état d'un empiètement mineure concerne un empiètement de la piste cyclable asphaltée appartenant à la Municipalité sur le lot #6 048 446 appartenant à Francis Bellerive Investissement Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acte soumis par courriel en date du 9 mars 2018, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, M. Jean-Marie Laplante (ou en son absente la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé) ainsi que la directrice générale, Mme Julie Gagné (ou en son absence son adjointe, Mme Angèle Beauchemin) à signer l'acte de servitude à intervenir entre la Municipalité du Village de Roxton Falls et Francis Bellerive Investissement Inc., afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

<u>Régie intermunicipale de Roxton : dépôt du rapport financier 2017</u>
Le rapport financier de l'exercice 2017 de la Régie intermunicipale de Roxton est déposé, lequel présente un surplus d'exercice de 2 987$ et un surplus cumulé de 8 257$.

66-04-2018 Les Loisirs de Roxton Falls Inc. : autorisation pour les festivités de la St-Jean-Baptiste du 22 au 24 juin 2018

CONSIDÉRANT la tenue des festivités organisées dans le cadre de la fête de la St-Jean-Baptiste, du 22 au 24 juin 2018, organisées par Les Loisirs de Roxton Falls Inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces événements auront lieu sur le terrain de l'immeuble situé au 6, rue de l'Église, propriété de la Commission scolaire de St-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation est aux profits de l'organisme, pour l'organisation d'activités ultérieures;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 21 à 23 prévoient que les bruits provenant d'un haut-parleur ou provenant d'instruments de musique, ne doivent pas être entendus à l'extérieur d'un édifice;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque de contrevenir aux articles 21 à 23;

CONSIDÉRANT QUE les activités comprennent également la tenue de feux d'artifices, dont le déroulement est sous la responsabilité d'artificiers professionnels;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue des festivités de la St-Jean-Baptiste, du 22 au 24 juin 2018, conformément à l'article 24 du règlement G-100.
Que la tenue des feux d'artifices soit également autorisée par la présente résolution, lesquels sont sous la responsabilité d'artificiers professionnels.

Adoptée

Les Loisirs de Roxton Falls Inc. : dépôt du rapport annuel 2017 et de l'AGA 2017
Une copie du rapport annuel 2017 ainsi que de l'AGA des Loisirs de Roxton Falls Inc. est déposée.

67-04-2018 Activité « derby » de démolition organisé par Les Guerriers Hors-Route : autorisation pour la tenue de l'événement le 9 juin 2018

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement de démolition de voiture de style « derby », organisé par l'organisme Les Guerriers Hors-Route, prévu le 9 juin 2018 et remis au 10 juin 2018 en cas de pluie;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu sur un terrain privé (lot #3 842 762) situé à l'intersection des rues Richard-Audet et de l'Église et appartenant à la compagnie E. Côté & Fils Inc., laquelle compagnie a donné son autorisation écrite pour la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE des autorisations écrites ont également été obtenues de Monsieur Yvon Claude pour l'utilisation de son terrain (lot #3 842 702) pour le stationnement des véhicules des spectateurs et de la part de Monsieur Yannick Charlebois, pour l'utilisation de son terrain (lot #3 842 739) pour le stationnement des remorques;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du terrain appartenant à Monsieur Claude comme stationnement implique la circulation des spectateurs à pieds, dans un corridor situé le long de la rue Richard-Audet, lequel corridor sera protégé par des barrières de métal qui seront installées par et aux frais de l'organisme Les Guerriers Hors-Route;

CONSIDÉRANT QUE cet organisation est réalisée pour le compte de l'organisme à but non lucratif Les Guerriers Hors-Route;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a présenté un dossier d'informations comprenant notamment l'horaire du déroulement de la journée, les différentes mesures de sécurité retenues, les autorisations des propriétaires concernés, les règlements généraux du « derby », le plan d'aménagement du terrain, une offre d'assurance couvrant la durée de l'activité à venir (qui doit être en vigueur pour l'événement) et que ce dossier fait partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT les dispositions relatives aux bruits provenant d'un haut-parleur prévues au règlement municipal G-100 de même que toutes les dispositions s'appliquant à la tenue d'un tel événement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque notamment de contrevenir aux dispositions relatives aux bruits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

Résol. #72-05-2018

- Autoriser la tenue de l'événement «derby de démolition » organisé par l'organisme Les Guerriers Hors-Route, qui aura lieu le 9 juin 2018, ou le 10 juin 201~~0~~**8** en cas de pluie, le tout conformément aux dispositions du règlement G-100.
- Que la Municipalité du Village de Roxton Falls autorise la circulation des spectateurs le long de la rue Richard-Audet, entre le terrain de Monsieur Yvon Claude et le terrain d'E. Côté & Fils Inc. dans un corridor aménagé à cette fin avec des barrières de métal.
- Que l'heure limite pour l'émission de bruit soit fixée à 23h00.

Adoptée

68-04-2018 La Voix de l'Est : participation au cahier spécial sur la MRC d'Acton

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir un espace de 1/3 de page, 4 couleurs au coût de 615$ plus taxes, pour participer au cahier spécial sur la MRC d'Acton préparé par le journal La Voix de l'Est, lequel sortira le 8 mai 2018.

Adoptée

69-04-2018 Chambre de commerce de la région d'Acton : adhésion

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à la Chambre de commerce de la région d'Acton, en contribuant pour un montant de 110$ plus taxes. Que Mme Marie-Eve Massé, conseillère, soit nommé afin d'agir comme représentante de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est adressée au conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 9 avril 2018

70-04-2018 Levée de l’assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l’assemblée à 21h00.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

| | |
|---|---|
| Jean-Marie Laplante<br>Maire | Julie Gagné, gma<br>Directrice générale et<br>Secrétaire-trésorière |